

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Nancy Mathieu

<https://www.cadre21.org/membres/caa0c321ce2ccb89c42c15d1>

Date d'obtention : 2020-11-06 14:28:35

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Sexto est un outil efficace d'intervention auprès des jeunes impliqués dans une situation de sextage. Étant une intervenante de premier plan avec les jeunes, il est primordial que je puisse agir en toute connaissance des devoirs et des obligations prévus par la loi.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

La formation me permet de mieux connaître mon rôle en tant qu'intervenante auprès des jeunes impliqués dans cette problématique. Ainsi, je pourrai être en mesure d'une prise en charge rapide afin de limiter la propagation des images ou des vidéos intimes.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Il est important de suivre le protocole de la trousse. Il ne faut en aucun cas regarder le contenu de l'appareil numérique.